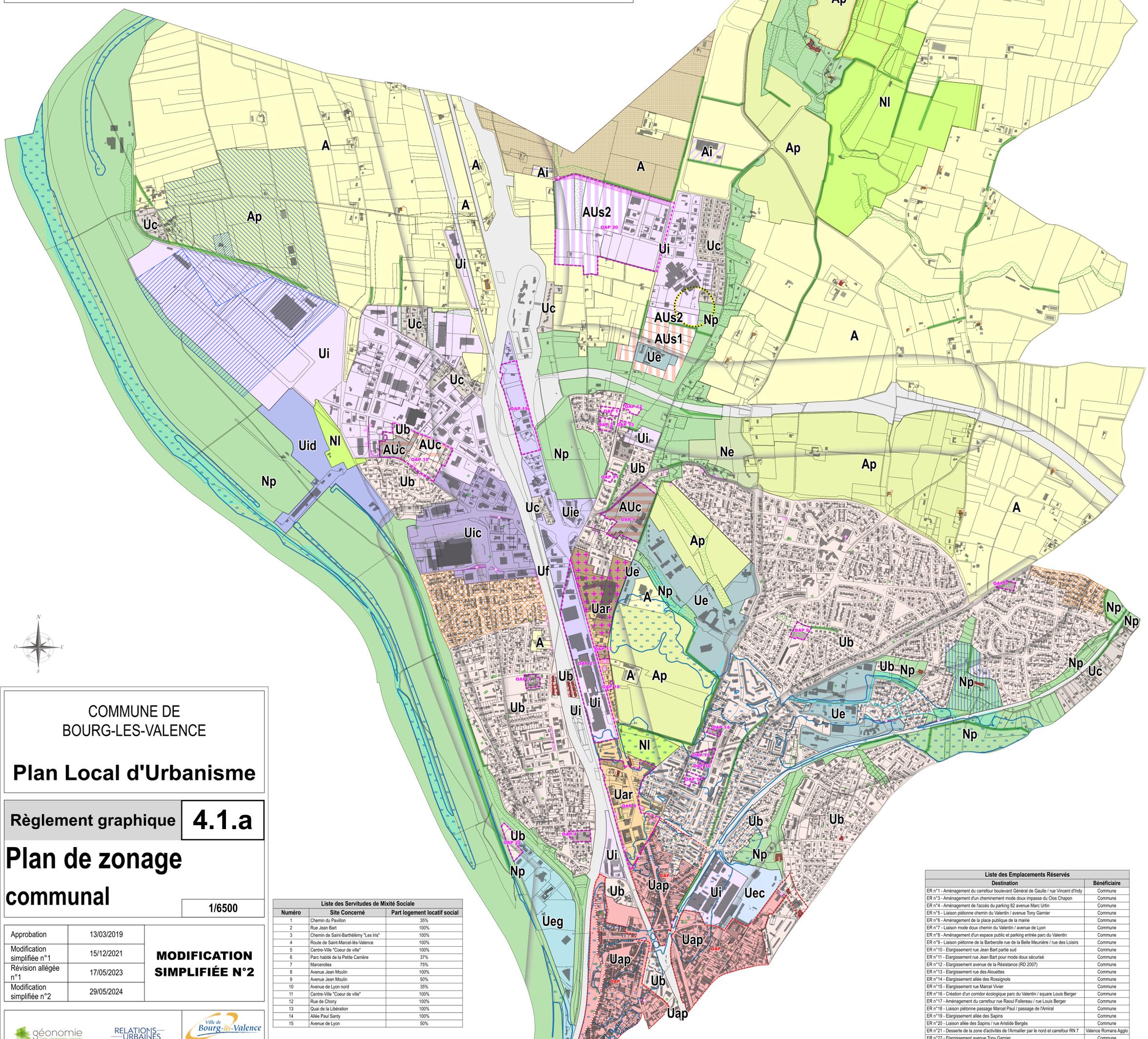


**Règles relatives à l'ordonnancement et la constructibilité**

Zone urbaine		Zone à urbaniser	
<b>Uap</b>	Secteur urbain dense à protéger	<b>AUs1</b>	Secteur à urbaniser bloqué à vocation d'habitat
<b>Uar</b>	Secteur urbain dense à renouveler	<b>AUs2</b>	Secteur à urbaniser bloqué à vocation d'activité
<b>Ub</b>	Secteur urbain d'habitat mixte	<b>AUC</b>	Secteur à urbaniser alternatif à vocation d'habitat
<b>Uc</b>	Secteur d'habitat périphérique	<b>Zone agricole</b>	
<b>Ue</b>	Secteur urbain d'équipement collectif ou public	<b>A</b>	Secteur agricole
<b>Ueg</b>	Secteur d'équipement de Grodet	<b>Ai</b>	Secteur agricole à vocation d'activité (STECAL)
<b>Uec</b>	Secteur du pôle Cartoucherie	<b>Ap</b>	Secteur agricole à protéger
<b>Ui</b>	Secteur urbain d'activité	<b>Zone naturelle</b>	
<b>Uie</b>	Secteur d'activité d'entrée de ville	<b>Np</b>	Secteur naturel et forestier à protéger
<b>Uic</b>	Secteur d'activité commerciale	<b>Ne</b>	Secteur naturel d'équipement collectif ou public
<b>Uid</b>	Secteur d'activité CNR	<b>Ni</b>	Secteur naturel de loisirs
<b>Uf</b>	Secteur d'infrastructures de transport	<b>Ng</b>	Secteur naturel à vocation d'activité (STECAL)

**Prescriptions particulières**

	Emplacement réservé		Patrimoine bâti à protéger au titre de l'article L151-19 du code de l'urbanisme		Périmètres de protection des captages d'alimentation en eau potable:
	Secteur de projet en attente d'un projet d'aménagement global		Élément bâti à protéger pour des motifs d'ordre architectural		Périmètre de protection immédiate
	Secteur comportant des orientations d'aménagement et de programmation (OAP aménagement par secteur)		Élément linéaire bâti à protéger pour des motifs d'ordre architectural		Périmètre de protection rapprochée A
	Secteur de servitude de mixité sociale		Patrimoine paysager à préserver au titre de l'article L151-23 du code de l'urbanisme		Périmètre de protection rapprochée B
	Secteur de valorisation du patrimoine bâti (OAP thématique mise en valeur du patrimoine)		Arbre remarquable		Périmètre de protection
	Linéaire commercial protégé		Haie végétale	<b>Informations complémentaires</b>	
	Secteur protégé en raison de la richesse du sol et du sous-sol (carnière)		Espace boisé		Périmètre de voisinage d'infrastructure de transport terrestre
	Secteur avec règlement particulier appliqué aux clôtures		Zone humide		Site archéologique
	Bâtiment dont le changement de destination est autorisé				
	Plan des zones inondables (voir règlements graphiques 4.2.a à 4.2.d)				
	Zone à risque industriel (Markem Image)				
	Secteur avec distance minimale de l'implantation des constructions par rapport à l'emprise publique				



COMMUNE DE BOURG-LES-VALENCE

# Plan Local d'Urbanisme

Règlement graphique **4.1.a**

## Plan de zonage communal

1/6500

Approbation	13/03/2019	<b>MODIFICATION SIMPLIFIÉE N°2</b>
Modification simplifiée n°1	15/12/2021	
Révision allégée n°1	17/05/2023	
Modification simplifiée n°2	29/05/2024	

**Liste des Servitudes de Mixité Sociale**

Número	Site Concerné	Part logement locatif social
1	Chemin du Pavillon	35%
2	Rue Jean Bart	100%
3	Chemin de Saint-Barthémy "Les Iris"	100%
4	Route de Saint-Marcel-les-Valence	100%
5	Centre-Ville "Coeur de ville"	100%
6	Parc habité de la Petite Carrière	37%
7	Mançerolles	75%
8	Avenue Jean Moulin	100%
9	Avenue Jean Moulin	50%
10	Avenue de Lyon nord	35%
11	Centre-Ville "Coeur de ville"	100%
12	Rue de Chony	100%
13	Quai de la Libération	100%
14	Allée Paul Santy	100%
15	Avenue de Lyon	50%

**Liste des Emplacements Réservés**

Destination	Bénéficiaire
ER n°1 - Aménagement du carrefour boulevard Général de Gaulle / rue Vincent d'Indy	Commune
ER n°3 - Aménagement d'un cheminement mode doux impasse du Clos Chapon	Commune
ER n°4 - Aménagement de l'accès du parking 82 avenue Marc Urfin	Commune
ER n°5 - Liaison piétonne chemin du Valentin / avenue Tony Garnier	Commune
ER n°6 - Aménagement de la place publique de la mairie	Commune
ER n°7 - Liaison mode doux chemin du Valentin / avenue de Lyon	Commune
ER n°8 - Aménagement d'un espace public et parking entrée parc du Valentin	Commune
ER n°9 - Liaison piétonne de la Barberolle rue de la Belle Meunière / rue des Loisirs	Commune
ER n°10 - Elargissement rue Jean Bart partie sud	Commune
ER n°11 - Elargissement rue Jean Bart pour mode doux sécurisé	Commune
ER n°12 - Elargissement avenue de la Résistance (RD 2007)	Commune
ER n°13 - Elargissement rue des Avoettes	Commune
ER n°14 - Elargissement allée des Rossignols	Commune
ER n°15 - Elargissement rue Marcel Vivier	Commune
ER n°16 - Création d'un corridor écologique parc du Valentin / square Louis Berger	Commune
ER n°17 - Aménagement du carrefour rue Raoul Folereau / rue Louis Berger	Commune
ER n°18 - Liaison piétonne passage Marcel Paul / passage de l'Amiral	Commune
ER n°19 - Elargissement allée des Sapins	Commune
ER n°20 - Liaison allée des Sapins / rue Aristide Bergès	Commune
ER n°21 - Desserte de la zone d'activités de l'Armailier par le nord et carrefour RN 7	Valence Romans Agglo
ER n°22 - Elargissement avenue Tony Garnier	Commune